

Devoirs surveillés

Les sujets sont à retirer à la loge, ils sont rangés dans des pochettes par classe.

Les salles doivent être ouvertes 10mn avant le début du devoir.

❑ ENTREE DANS LA SALLE

Les élèves sont placés par ordre alphabétique.. Les sacs sont placés sous le tableau, les portables ETEINTS y sont rangés (article 10). Aucun prêt de matériel n'est possible par la suite. Les carnets de liaisons sont posés sur la table. Le plan de salle est complété à l'aide des carnets.

❑ ABSENCES ET RETARDS

Les retards sont acceptés dans la limite d'1/4 d'heure. Aucun élève ne sera plus accepté ensuite et sera noté absent, sur la feuille d'appel et sur le carnet. Un surveillant passe ramasser l'appel.

L'évaluation est laissée à l'appréciation du professeur (article 12)

❑ SURVEILLANCE

La surveillance est une activité continue et attentive, comptée comme telle dans le service. Le passage dans les rangs est régulier. Toute autre activité est exclue.

Tout incident ou soupçon de fraude est rapporté par écrit sur la fiche d'appel (article 30).

L'heure est rappelée régulièrement au tableau (ce qui évite l'excuse de l'utilisation du portable comme montre). Les dix dernières minutes sont précisées oralement.

❑ SORTIES

Les devoirs ont une durée de 1h50, ils suivent le cycle des sonneries. Aucune sortie n'est autorisée avant la fin du devoir sauf cas d'urgence médicale. Elle est dans ce cas consignée sur la feuille d'appel. Sauf cas médicaux spécifiquement signalés, une sortie est définitive : le devoir sera noté en l'état. L'élève accompagnant est autorisé à reprendre son travail, il peut bénéficier d'un temps supplémentaire

Les élèves remettent leur copie en main propre au surveillant en sortant de la salle.

Les copies sont comptées et remises dans leur sous chemise dans le casier du professeur concerné. Le reste de la pochette est rendu à la loge.

Textes de référence

x

Articles de référence du RI : 10, 12, 30

Ces modalités d'application sont assimilables au Règlement Intérieur 15 jours après leur publicité par voie d'affichage et/ou communication

Dernière impression
le 24/08/2016 11:47:00